



世界衛生組織執行委員會決議

قرار المجلس التنفيذي لمنظمة الصحة العالمية

RESOLUTION OF THE EXECUTIVE BOARD OF THE WHO
RÉSOLUTION DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OMS
РЕЗОЛЮЦИЯ ИСПОЛНИТЕЛЬНОГО КОМИТЕТА ВОЗ
RESOLUCION DEL CONSEJO EJECUTIVO DE LA OMS

Cent neuvième session

EB109.R9

Point 2 de l'ordre du jour

17 janvier 2002

Centenaire de l'Organisation panaméricaine de la Santé

Le Conseil exécutif,

Conscient que l'Organisation panaméricaine de la Santé célébrera son centenaire au cours de l'année 2002 ;

RECOMMANDE à la Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé d'approuver la résolution ci-après :

La Cinquante-Cinquième Assemblée mondiale de la Santé,

Considérant que l'Organisation panaméricaine de la Santé est la plus ancienne des organisations sanitaires internationales actuelles puisqu'elle a été fondée par les républiques des Amériques en décembre 1902 et qu'elle travaille sans relâche depuis cette date en faveur de la santé de leurs peuples ;

Rappelant que depuis 1949 l'Organisation panaméricaine de la Santé exerce les fonctions de Bureau régional pour les Amériques de l'Organisation mondiale de la Santé ;

Considérant le rôle joué par l'Organisation panaméricaine de la Santé au cours des cent dernières années dans l'amélioration notable de la santé dans la Région des Amériques ;

Consciente du rôle déterminant joué par l'Organisation panaméricaine de la Santé, avec ses Etats Membres, dans l'éradication de la variole et de la poliomyélite et dans la réduction notable des cas de rougeole, maladie qui sera bientôt éliminée, entre autres réussites dans les Amériques au cours des cent dernières années ;

DECIDE :

- 1) de féliciter l'Organisation panaméricaine de la Santé qui célébrera le premier centenaire de sa fondation au cours de l'année 2002 ;
- 2) de féliciter les Etats Membres des Amériques pour les progrès réalisés dans l'amélioration de la santé de leurs peuples au cours du siècle passé ;

3) d'encourager les Etats Membres de l'Organisation panaméricaine de la Santé à redoubler d'efforts pour instaurer l'équité en matière de santé et favoriser l'esprit d'unité dont témoigne le panaméricanisme qui a caractérisé la Région au cours des cent dernières années ; et

4) de remercier l'Organisation panaméricaine de la Santé et l'Organisation mondiale de la Santé pour leur étroite collaboration, leur dévouement, leur rôle de chef de file et leur contribution à la santé des peuples des Amériques.

Huitième séance, 17 janvier 2002
EB109/SR/8

= = =